

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU MARDI 11 AVRIL 2023
EM/NC**

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le
ID : 055-215501222-20230417-23_068-DE

Objet : Nouveaux tarifs des services sportifs

N° : DCM2023/068

PUBLIÉE LE : 19/04/23

L'an deux mille vingt trois, le **mardi 11 avril à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 3 avril 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO, Jean-Benoît JANNOT.

ÉTAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

Mesdames : Martine MARCHAND qui donne pouvoir à Gérald CAHU

Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Sandrine KIEFER

Nelly LOMBARD qui donne pouvoir à Martine JONVILLE

Céline ÉTIENNE qui donne pouvoir à Carole DELAMARCHE

Annette DABIT qui donne pouvoir à Élise THIRIOT

Messieurs : Florent CARÉ qui donne pouvoir à Jean-Philippe VAUTRIN

Philippe ROCHAT qui donne pouvoir à Angélique GÉNART

ÉTAIENT EXCUSÉS : Madame et Monsieur : Laila AHADDAR et Benoît REYRE

ABSENTES : Mesdames : Laetitia SACCHIERRO et Jessica LEROY

Conseillers en exercice : Présents : 18 - Absents : 4 – Pouvoirs : 7 - Votants : 25

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Considérant que la tarification des services doit prendre en compte :

- *le coût réel du service pour la collectivité,*
- *la charge résiduelle des commerçants,*
- *l'attractivité que représente ces services pour notre territoire,*
- *les tarifs pratiqués par les collectivités de notre strate voire de notre territoire.*

Monsieur le Maire propose :

- au regard de la baisse des concours financiers de l'État, de l'importance de l'inflation moyenne et de la forte hausse des dépenses d'énergie à prévoir, d'augmenter les tarifs des équipements sportifs de 4,5 %, selon le tableau ci-dessous.
- au regard de la subvention allouée de 7€/h par le Conseil départemental pour la mise à disposition d'un équipement sportif au collège les tilleuls, d'adopter un tarif de mise à disposition minoré de ce montant
- les tarifs sont arrondis au 0,05 € le plus proche et applicables au 1^{er} septembre 2023.

	Tarifs 2022	Taux	Tarifs 2023
Équipements sportifs (heure)	21,10 €	4,50%	22,05 €
Dojo pour le Collège bénéficiant de la subvention CD55	14,10 €	-	15,05 €
Salle Jean Baudru convention avec le collège (heure)	tarif supprimé		

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE SE PRONONCER** sur une augmentation de 4,5 % des tarifs des équipements sportifs, selon le tableau présenté ci-dessus

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil municipal, décide :

- **DE VALIDER** une augmentation de 4,5 % des tarifs des équipements sportifs, selon le tableau présenté ci-dessus

Le Maire

Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification